

uniquement inspirées par la passion. Il faut plaindre les insulteurs et leur pardonner !

Ce qui demande une réponse pour éclairer, rassurer les gens de bonne foi, ce sont les affirmations précises, nettement formulées contre vos œuvres.

Dans tout cet amas de calomnies inventées et colportées avec une égale culpabilité, je n'ai pu relever que quatre chefs d'accusation.

1o. On vous accuse " d'exploitations contraires à l'humanité et à la loi. " Il y a lieu d'être surpris de rencontrer ces paroles sous la plume d'un homme que sa haute position dans les sphères gouvernementales obligerait, ce semble, à plus de réserve et d'impartialité !

Un tel langage s'accorde mal avec les éloges et les récompenses que le gouvernement lui-même n'a pas craint à maintes reprises, de décerner par ses mandataires autorisés à quelques-unes de vos maisons. Témoin une médaille de vermeil accordée en juillet 1898, au grand scandale des mécréants, à une de vos maisons, actuellement la plus visée par leurs traits acerbes, et l'inspecteur de l'Etat accompagnait sa proposition d'une " mention spéciale de reconnaissance ", ajoutant que, " depuis soixante-trois ans que cette maison était fondée, elle a assuré l'existence à plus d'un millier de jeunes filles. — Très grand mérite sous tous les rapports. "

Ce témoignage a trouvé une très précieuse confirmation dans de très récentes enquêtes minutieusement faites par ordre ministériel. Elles n'ont réussi à relever aucun abus, aucune illégalité, elles ont même valu à vos œuvres de nouvelles félicitations.

Ces arguments *ad hominem* pourraient suffire. Il est facile de les corroborer par l'examen de ce qui se pratique dans toutes vos maisons, conformément à vos règles. L'emploi de la journée, en effet, comporte pour toutes vos pensionnaires quatre repas par jour, deux heures et demie de récréation, huit heures, huit heures et demie ou neuf heures de sommeil, selon leur âge. Les pénitentes qui sont les plus âgées ont un maximum de dix heures de travail : les classes de préservation, seulement neuf heures. Quant aux enfants au-dessous de treize ans, elles ont, comme dans toutes les écoles, les heures de classe réglementaires, et elles ne travaillent à l'ouvrage pour se former que deux heures et demie par jour.

Y a-t-il rien de plus sage et de plus modéré ? Trouvera-t-on un orphelinat dans des conditions plus douces ? La plupart, surtout en dehors des Congrégations religieuses, n'ont-ils pas une règle plus sévère, un labeur plus prolongé ?

2o Quand on parle " d'exploitations contraires à l'humanité et à la loi ", veut-on signifier par là que le travail n'est pas conve-

nab
mai
suffi

teus

Bon
com
se co
de g

men
agée
nées
vices
qu'el
qui a
vienn
vous
que l

I
avan
unes,
le fru
coûté
dans
très e

F
tenten
ces po
naissa
compa
reçu ?

L
pas un
coopér
materi
pour r
débiter
d'avoir
mais d
moyen
plu à l
repasse